

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 10 janvier 2011 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC



SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 15 DÉCEMBRE 2010

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE 15 DÉCEMBRE 2010, À 19 HEURES, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

Sont présents:

Madame le maire Micheline Pelletier	
Monsieur Mario Dupuis	conseiller district n° 1
Monsieur Charles Soucy	conseiller district n° 2
Monsieur Simon Deschênes	conseiller district n° 3
Monsieur Simon Pelletier	conseiller district n° 4
Monsieur André St-Amand	conseiller district n° 5
Monsieur Jacques Létourneau	conseiller district n° 6

Sont aussi présents :

Monsieur Martin Richard	directeur général
Monsieur Alain Sasseville	trésorier
Madame Sylvie Lepage	greffière

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence de Madame le maire Micheline Pelletier.

10-12-303

1- Approbation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR ANDRÉ ST-AMAND ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

MADAME LE MAIRE PROCÈDE À LA LECTURE DU DISCOURS SUR LE BUDGET DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS POUR L'ANNÉE 2011 AINSI QU'À LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME TRIENNAL DE LA VILLE POUR LES ANNÉES 2011, 2012 ET 2013.

10-12-304

2- Adoption du Règlement 10-726 intitulé «Prévisions des revenus et dépenses, imposition des taxes foncières et spéciales, coût des services et taux global de taxation pour l'année 2011»

CONSIDÉRANT qu'une copie du Règlement 10-726, intitulé «Prévisions des revenus et dépenses, imposition des taxes foncières et spéciales, coût des services et taux global de taxation pour l'année 2011», a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance.

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1) Que le Règlement numéro 10-726, intitulé «Prévisions des revenus

et dépenses, imposition des taxes foncières et spéciales, coût des services et taux global de taxation pour l'année 2011», soit accepté suivant le texte à être inscrit dans le livre des Règlements. Copie dudit règlement est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

- 2) Que le conseil autorise la publication d'un résumé de ce règlement dans le journal Le Riverain.

ADOPTÉE

10-12-305

- 3- Approbation du programme triennal en immobilisation pour les années 2011, 2012 et 2013

IL EST PROPOSÉ PAR CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1) Que le programme triennal 2011, 2012 et 2013, dont copie est versée au dossier de la présente séance, soit accepté tel que présenté.
- 2) Que le conseil autorise la publication du montant des prévisions de dépenses dudit programme dans le journal Le Riverain.

ADOPTÉE

- 4- Période de questions

Madame le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

10-12-306

- 5- Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR MARIO DUPUIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 19 h 22.

ADOPTÉE

MICHELINE PELLETIER
MAIRE

ME SYLVIE LEPAGE
GREFFIÈRE

SL/hl
